

AGIR CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE .GOUV.FR

« Mobilisons-nous contre le harcèlement »
CEREMONIE DE REMISE DES PRIX

Lundi 7 avril 2014
Espé de Paris



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

SOMMAIRE

Avant-propos de Benoît Hamon.....	3
Prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement »	4
Affiches lauréates	6
Vidéos lauréates	6
Lauréats du prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement »	7
Coups de cœur académiques	15
Composition du jury « Mobilisons-nous contre le harcèlement ».....	17
Agir contre le harcèlement	19

Avant-propos de Benoît Hamon

« Mobilisons-nous contre le harcèlement : le bien-être à l'École est la condition de la réussite de tous. »

Le bien-être à l'École est une condition essentielle pour que l'École soit un lieu préservé : le lieu des apprentissages et de la réussite de tous.

Pour assurer le bien-être à l'École, nous nous mobilisons pour vaincre le harcèlement.

Nous nous sommes engagés dans une action résolue, en sensibilisant tous les acteurs, dont les parents et le grand public. Nous avons lancé un grand plan de formation et mobilisé l'ensemble des personnels éducatifs et pédagogiques.

Je tiens à remercier les élèves, les enseignants, les chefs d'établissements, les référents harcèlement, l'ensemble des personnels et des partenaires de l'École qui ont contribué et participé au **concours « Mobilisons-nous contre le harcèlement »**.

Cette belle initiative permet à chacun de prendre conscience de ce qu'est le harcèlement et des signes qui permettent de l'identifier, pour que des solutions puissent être apportées à chaque situation, au bénéfice d'un climat de sérénité.

L'École refondée est une École à l'écoute de ses élèves, qui sait entendre et porter leurs voix, comme en témoignent aujourd'hui avec talent leurs productions dans le cadre de ce concours.

Je fais pleinement confiance à l'ensemble de la communauté éducative qui s'est montrée à la hauteur de l'exigence du bien-être à l'École.

**Benoît Hamon,
ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et
de la Recherche**

Prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement »

Lancé le **30 janvier 2014** dans toutes les académies, le prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement » vise à :

- sensibiliser élèves et personnels éducatifs au harcèlement à l'école ;
- donner la parole aux élèves en les rendant acteurs de la prévention ;
- inciter à la mise en place de projets dans les établissements.

Le concours était ouvert aux jeunes de 8 à 18 ans répartis en quatre tranches d'âges (primaire, 6^{ème}/5^{ème}, 4^{ème}/3^{ème}, lycée) et en deux catégories (affiche et vidéo). Les créations devaient être le fruit d'un travail collectif. Chaque réalisation devait être accompagnée d'une fiche présentant le projet et le plan de prévention que l'établissement souhaitait mettre en œuvre grâce au prix.

Les 30 académies se sont mobilisées. Une première sélection a eu lieu en février pour désigner, dans chacune d'entre elles, un lauréat et un projet « coup de cœur ». La MAE (mutuelle d'assurance éducation), qui finance ce concours, a ainsi remis à chacun un chèque de 1000 euros pour la réalisation d'un projet qui sera suivi par les référents harcèlement académiques et départementaux, acteurs essentiels du succès de cette première édition.

Après cette première sélection par académie, le jury s'est réuni au niveau national pour désigner 8 lauréats parmi plus de 200 productions présélectionnées.

Le 7 avril, en présence de Benoît HAMON, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ces lauréats reçoivent chacun la somme de 2000 euros, financés par la MAE, pour les aider dans la mise en œuvre de leur projet dont la vidéo ou l'affiche était une étape.

Ces vidéos et affiches, comme les « coups de cœur » académiques, seront diffusés en tant que supports pédagogiques lors de sessions de sensibilisation ou de formation.

CHIFFRES CLES

823 projets (561 affiches et 262 vidéos)

Des milliers d'élèves engagés

30 coups de cœur académiques

8 lauréats nationaux

4 tranches d'âges

1000 euros pour les « coups de cœur »

2000 euros pour les lauréats nationaux

Un prix réalisé grâce au soutien de la MAE



Créée en 1932 par des enseignants et des parents d'élèves et toujours dirigée par eux, la MAE, organisme à but non lucratif, est une mutuelle d'assurance solidaire et le numéro 1 de l'assurance scolaire.

Partenaire de l'école publique depuis plus de 80 ans, la MAE entend aujourd'hui contribuer à préserver un climat propice à la réussite et à l'épanouissement de tous les élèves en s'engageant aux côtés du Ministère de l'éducation nationale pour le prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement ».

- La MAE est partenaire du prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement à l'école » : elle finance 30 prix académiques d'une valeur unitaire de 1 000 € et 8 prix nationaux d'une valeur unitaire de 2 000 €. Le Président National de la MAE, Edgard MATHIAS, co-préside le jury national et participe à la remise des prix nationaux ;
- Le secteur Prévention de la MAE s'est, quant à lui, associé à la production des dix dessins animés thématiques et des livrets *Et si on s'parlait du harcèlement à l'école ?* réalisés par l'association « Les petits citoyens ».

Affiches lauréates

Catégorie	Académie	Nom de l'établissement scolaire ou structure	Adresse
PRIMAIRE	TOULOUSE	ALAE élémentaire Dupouy (centre de loisirs)	8 rue du Professeur Gaston Dupouy 31100 Toulouse
6 ^{ème} / 5 ^{ème}	AMIENS	Collège les Fontainettes	35 route de Gisors 60650 Saint Aubin en Bray
4 ^{ème} / 3 ^{ème}	AIX-MARSEILLE	Collège Les Ecrins	Route de Caléyères 05200 Embrun
LYCEE	VERSAILLES	LPO Etienne-Jules MAREY	154 rue de Silly 92100 BOULOGNE

Vidéos lauréates

Catégorie	Académie	Nom de l'établissement scolaire ou structure	Adresse
PRIMAIRE	GRENOBLE	Ecole élémentaire Antoine de Saint-Exupéry	Rue Charles Mayeux 26 100 ROMANS-SUR-ISERE
6 ^{ème} / 5 ^{ème}	ROUEN	Collège Léonard de Vinci	30 Rue Barrière 27950 SAINT MARCEL
4 ^{ème} / 3 ^{ème}	NICE	Collège Jean Franco	Quartier Couvent 06660 Saint-Etienne de Tinée
LYCEE	CRETEIL	Lycée Guillaume Apollinaire	42 rue du Pavé de Grignon 94320 THIAIS

Lauréats du prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement »

CATEGORIE AFFICHE

Primaire : Accueil de Loisirs Associé à l'École de l'école élémentaire Gaston Dupouy à Toulouse

27 enfants de cycle 3 ont participé de façon très régulière à ce projet intitulé « **Toi aussi tu peux en être la cible** », animé par la directrice de l'ALAE Dupouy et une animatrice/photographe. Axé principalement sur la communication et l'échange, il a permis de nombreux débats entre élèves avant de déboucher sur une affiche collégiale.



Actions en amont du projet et dans sa continuité : l'objectif était d'initier de nombreux débats sur le harcèlement sous toutes ses formes, en s'appuyant sur différents supports (vidéo, théâtre forum...). Les enfants ont été impliqués dans toutes les phases de création de l'affiche. Cette initiative se poursuivra avec de nouvelles actions tout au long de l'année. Les parents ont découvert les différentes étapes de création de cette affiche lors d'une journée portes ouvertes au collège Vauquelin et ils découvriront l'ensemble du projet à l'école Dupouy lors d'une exposition suivie d'un temps d'échanges lors d'un Café des Parents autour de cette thématique, en présence du délégué ministériel en avril 2014.

Sixième / cinquième : Collège les Fontainettes à Saint Aubin en Bray (académie d'Amiens)

La classe de 6^{ème} 3 a travaillé sur ce projet initié par la CPE du collège en partenariat avec la professeure d'arts plastiques.



Actions dans la continuité : Au-delà des heures de vie de classe consacrées à la sensibilisation des élèves au harcèlement, l'affiche sera présentée aux élèves des 9 écoles du secteur, en présence des collégiens qui ont réalisé cette affiche dans un esprit d'éducation par les pairs.

L'établissement souhaite désormais créer une vidéo qui servira notamment de support pour sensibiliser les parents au phénomène de harcèlement.

Quatrième / troisième : Collège les Ecrins à Embrun (académie d'Aix-Marseille)

« Agir contre le harcèlement entre adolescents : acte II ! » a été coordonné par le principal adjoint et organisé par les 18 élèves de Terminale ST2S1 et leur professeur. Ce projet, exceptionnel par son envergure, a mobilisé 500 élèves et des partenaires associatifs, un pédopsychiatre et la Maison des adolescents d'Embrun. Après une semaine de sensibilisation menée contre le harcèlement en mars 2013, cette deuxième initiative a été lancée par le collège les Ecrins, trois écoles (Pasteur, des Puys et Reallon), le lycée Honoré Romane et le lycée professionnel Alpes Durance, la Maison d'enfants « future antérieure », des associations et une station de ski pour réaliser l'affiche.



Actions dans la continuité : L'établissement est pleinement engagé dans la lutte contre le harcèlement depuis plus d'un an. Cela se poursuivra avec deux journées d'action, de prévention et d'information pour mieux connaître le harcèlement, renforcer la lutte contre ce phénomène et donner des solutions pour agir, en s'appuyant sur du théâtre-forum, la projection d'un film, la présentation d'une enquête menée en 2013, une exposition itinérante de pochoirs, slogans et affiches.

Lycée : Lycée polyvalent Etienne-Jules Marey à Boulogne (académie de Versailles)

24 élèves de seconde professionnelle « photographie » ont travaillé sur ce projet intitulé « Le Harcèlement », accompagnés par trois de leurs professeurs. Croquis initiaux, prises de vue, montages ; ils ont ainsi réalisé 8 affiches.



Actions dans la continuité : Une exposition des affiches et une présentation de la démarche menée par les élèves a été organisée lors des journées « Portes ouvertes » du lycée. Ce fut l'occasion pour les parents, déjà informés du projet, de découvrir les productions des élèves. L'action se poursuivra par des interventions de l'officier de prévention attaché au lycée. Les élèves assisteront également à une pièce de théâtre autour du thème du harcèlement.

CATEGORIE VIDEO

Ecole primaire : école élémentaire Antoine de Saint-Exupéry à Romans-sur-Isère (académie de Grenoble)

20 élèves de CE2 et deux professeurs (dispositif « Plus de Maîtres que de classe ») se sont engagés dans une démarche volontariste visant à prévenir le harcèlement dans leur école avec un travail collectif de réflexion, d'écriture et de création pour aboutir à un diaporama sonorisé et animé.



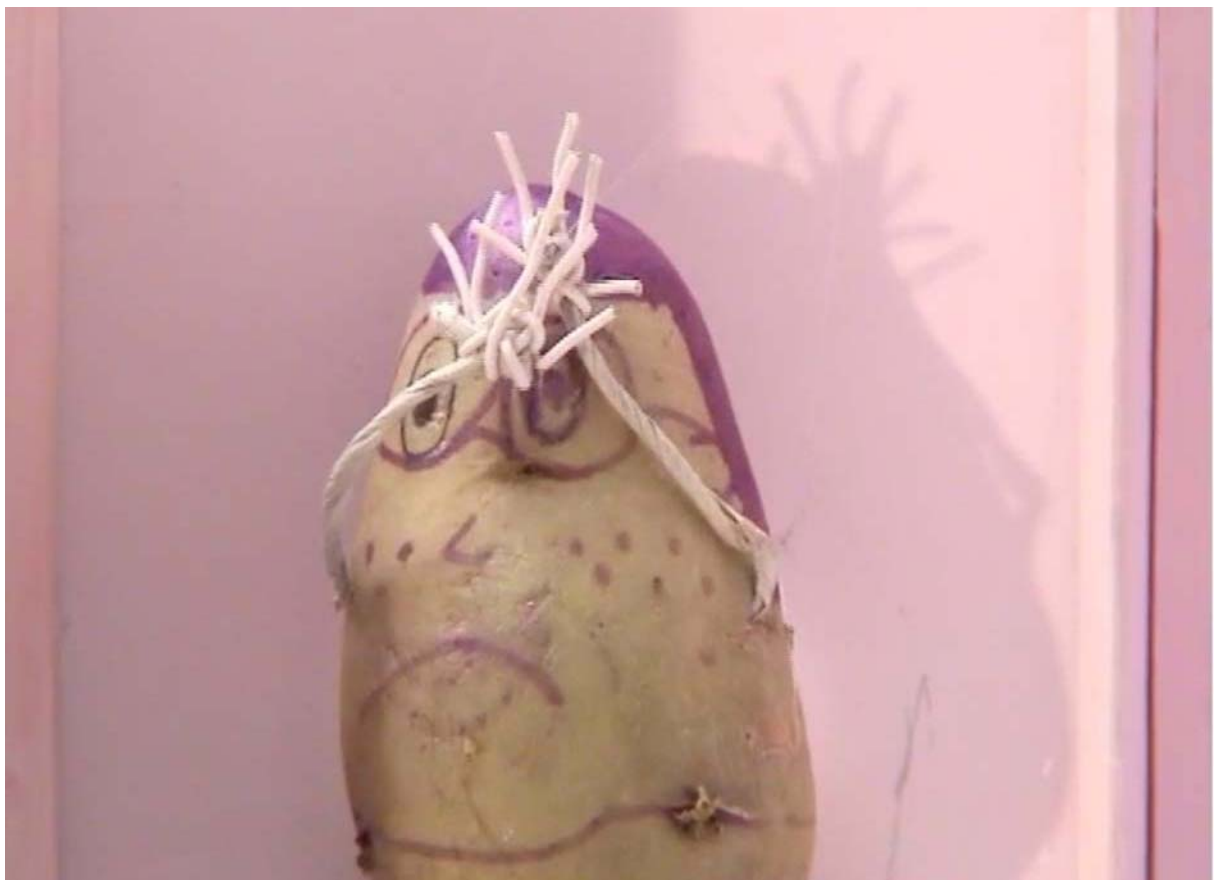
Actions dans la continuité : La vidéo est utilisée dans le réseau de réussite scolaire (RRS) de la maternelle au collège pour susciter le débat et prévenir le phénomène de harcèlement. De nombreux acteurs, notamment autour de la Maison citoyenne, sont associés pour sensibiliser le plus grand nombre. Un Café des parents sera dédié à ce sujet.

L'école est en train de créer un espace central (hall ou préau) dédié à la lutte contre les discriminations et le harcèlement. Ce lieu, où tous les enfants et adultes passeront chaque jour, mettra à disposition de nombreux supports pour réfléchir à ces problématiques. Cette action s'inscrit dans la politique plus globale et volontariste de l'école autour d'un climat scolaire positif.

Sixième / cinquième : Collège Léonard de Vinci à Saint-Marcel (académie de Rouen)

Le film d'animation « Il était une fois ... Patate » a été réalisé par 7 élèves de 6^{ème} et 5^{ème}, accompagnés par l'assistante pédagogique de l'atelier arts plastiques. Le choix de l'animation offre un certain recul avec la réalité et propose un message percutant contre le harcèlement.

Ces élèves, tous volontaires, en difficulté scolaire et /ou comportementale, ont ainsi créé un outil de prévention dans le cadre de la liaison école - collège. En leur permettant de développer des compétences diverses : autonomie, rigueur, créativité ; cette réalisation les a remobilisés scolairement et a aidé à leur réel épanouissement.



Actions dans la continuité : Le film sera projeté aux futurs élèves du collège et aux classes de sixième, accompagnée d'une discussion et d'une présentation des personnels référents. La vidéo sera mise en ligne sur le site du collège, notamment pour les parents.

Quatrième / troisième : collège Jean Franco à Saint-Etienne de Tinée (académie de Nice)

Le collège Jean Franco est un petit collège avec un Internat où loge la majorité des élèves. Dans ce lieu de vie, deux enfants ont dévoilé au professeur documentaliste la situation de harcèlement qu'ils avaient connue, lors d'une séance de sensibilisation. Suite à ces révélations, les élèves de 5^{ème} et 4^{ème} de l'option numérique ont réalisé cette vidéo intitulée « Harceler n'est pas jouer » afin de créer un outil de sensibilisation au problème du harcèlement.



Actions dans la continuité : la vidéo est présentée dans toutes les classes du collège et un travail de réflexion est mené avec l'équipe éducative. Elle sera également projetée aux parents en réunion de rentrée.

Lycée : Lycée Guillaume Apollinaire de Thiais (académie de Créteil)

L'établissement avait fait le constat d'une banalisation de la violence verbale dans l'établissement. La CPE a proposé au Conseil de la vie lycéenne de travailler autour de cette question en s'appuyant sur le prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement ». En parallèle, une classe de terminale travaillait sur le sujet des violences en milieu scolaire en cours d'ECJS. C'est ainsi qu'un groupe de 8 élèves de TES1, dont 3 membres du conseil de la vie lycéenne, ont décidé de s'emparer de la question du harcèlement, en créant une vidéo. Autour d'une élève réalisatrice qui a su fédérer le groupe, ils ont écrit le scénario, réalisé, interprété et monté le clip « Agissons contre le harcèlement » avec le soutien de la CPE, également référente CVL, et l'aide d'un coordinateur artistique.



Actions dans la continuité : la vidéo, utilisée lors des heures de vie de classe par la CPE, est devenue un outil de prévention pour les 14 classes de seconde. Les délégués de classe ont été sensibilisés pour devenir des ambassadeurs dans la lutte contre le harcèlement. La vidéo a également renforcé le sentiment d'appartenance au lycée et a ainsi éveillé les consciences sur le phénomène de harcèlement.

Coups de cœur académiques

Académie	Support	Nom de l'établissement scolaire ou structure	Adresse
Aix-Marseille	Affiche	Collège Jules VERNE	84 134 LE PONTET
Amiens	Vidéo	Collège Edouard LUCAS	80016 AMIENS
Besançon	Affiche et vidéo	Collège Félix GAFFIOT	25 440 QUINGEY
Bordeaux	Vidéo	Collège Emile DURKHEIM	33240 PEUJARD
Caen	Vidéo	Ecole Yves DUTEIL	61140 JUVIGNY
Clermont-Ferrand	Affiche	Lycée MAURIAC	15200 MAURIAC
Corse	Vidéo	Collège Georges CLEMENCEAU	20100 SARTENE
Créteil	Affiche	Lycée Louis ARMAND	94130 NOGENT-sur-MARNE
Dijon	Vidéo	Collège Gaston ROUPNEL	21000 DIJON
Grenoble	Affiche	Collège de VERNEY	74706 SALLANCHES
Guadeloupe	Vidéo	Collège Edmond BAMBUCK	97 190 LE GOSIER
Guyane	Affiche	Collège Ferdinand MADELEINE	97350 IRACOUBO
Lille	Vidéo	Collège Léo LAGRANGE	62192 LILLERS
Limoges	Vidéo	Collège Jean MONNET	23210 Bénévent l'Abbaye
Lyon	Affiche	Collège Yvon MORANDAT	01000 Saint-Denis lès Bourg
Montpellier	Vidéo	Collège Marthe DUPEYRON	48300 LANGOGNE
Nancy-Metz	Vidéo	LPR Marie MARVINGT	54510 TOMBLAINE
Nantes	Vidéo	Lycée professionnel agricole du HAUT ANJOU	53200 AZÉ

Académie	Support	Nom de l'établissement scolaire ou structure	Adresse
Nice	Vidéo	Collège La GUICHARDE	83110 SANARY-SUR-MER
Orléans-Tours	Affiche	Collège ECLAIR Louis ARMAND	28100 DREUX
Paris	Affiche	Collège Gustave FLAUBERT	75013 PARIS
Poitiers	Vidéo	Collège PUYGRELIER	16470 SAINT-MICHEL
Reims	Vidéo	Lycée SAINT PAUL	08000 Charleville-Mézières
Rennes	Affiche	Collège SAINT-POL ROUX	29200 BREST
La Réunion	Affiche	Collège de BERNICA	97435 SAINT-GILLES-LES-HAUTS
Rouen	Vidéo	Lycée Aristide BRIAND	27000 EVREUX
Strasbourg	Affiche	Collège d'INGWILLER	67340 INGWILLER
Toulouse	Affiche	Lycée professionnel LAUTREAMONT	65016 TARBES
Versailles	Vidéo	Maison de quartier des CHENES	92150 SURESNES

Composition du jury « Mobilisons-nous contre le harcèlement »

Structure	Nom
Education nationale - DGESCO Mission ministérielle Prévention et lutte contre les violences en milieu scolaire	Monsieur Eric DEBARBIEUX
MAE	Monsieur Edgard MATHIAS
MAE	Monsieur Philippe BENET
Association E-enfance	Madame Justine ATLAN
CEMEA	Madame Anne SABATINI
FOEVEN	Madame Sabine CHEVALIER
FRANCAS	Madame Sophie DARGELOS
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	Madame Fatima AKKASHA
OCCE	Monsieur Christian ROBILLARD
Centre hospitalier Henri Laborit	Madame Nicole CATHELIN Pédopsychiatre
Observatoire international de la violence à l'école	Madame Catherine BLAYA
Les petits citoyens	Madame Catherine JACQUET
UNICEF	Madame Mireille BERNARD
Education nationale - Délégué national à la Vie Lycéenne	Monsieur Saïd BENMOUFFOK
Education nationale - DGESCO A	Grégory PREMON

Structure	Nom
Education nationale - DGESCO B	Madame Stéphanie CHAULET-MAURO
Education nationale - DELCOM	Madame Laure-Aurelia GUILLOU
Education nationale - Inspection Générale	Madame Françoise HOSTALIER
Education nationale - Collégien	Léo VANNIER
Education nationale - Ecolier	Julien SEYMARC
Education nationale – Lycéen	Kalilou SYLLA

Agir contre le harcèlement

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République précise que « *la lutte contre toutes les formes de harcèlement sera une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire. Elle fera l'objet d'un programme d'actions élaboré avec l'ensemble de la communauté éducative, adopté par le conseil d'école pour le premier degré et par le conseil d'administration dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL)* ».

Le 26 novembre 2013, le ministre de l'Éducation nationale lançait la campagne « Agir contre le harcèlement » et présentait des outils de sensibilisation, de prévention, de formation et de prise en charge pour accompagner la mise en œuvre de la loi et ainsi initier un changement de long terme.

Cette campagne est coordonnée par la délégation ministérielle de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire.

Sensibiliser

Le harcèlement sévère concerne environ 7% des élèves. Ce phénomène reste parfois sous-estimé alors même que les conséquences peuvent être graves sur les court, moyen et long termes, tant pour les victimes que pour les auteurs.

Afin de sensibiliser le grand public à la question du harcèlement, des personnalités, **Christophe Lemaitre et Chimène Badi, ont accepté de témoigner** pour dire « non au harcèlement ».

Une page Facebook « agir contre le harcèlement » et un site Internet permettent de donner un grand nombre d'outils aux professionnels, aux élèves et aux parents pour la prévention, la formation et la prise en charge.

Prévenir

Dix dessins animés pour le primaire, des vidéos pour le secondaire, des guides pédagogiques, des guides d'accompagnement des directeurs d'écoles et bientôt des chefs d'établissement, ont été réalisés pour faciliter la mise en place de séances de sensibilisation et de prévention du harcèlement dans les écoles, collèges et lycées.

L'ensemble de ces ressources est disponible sur le site « agir contre le harcèlement ».

Le site présente également différents projets menés dans les établissements scolaires pour mutualiser les bonnes pratiques et valoriser la diversité des actions menées par les professionnels de l'Éducation nationale et leurs partenaires.

Le prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement » s'inscrit dans cette démarche préventive.

Former les adultes

Pour lutter contre le harcèlement, **tous les professionnels doivent être formés au repérage, à la connaissance** des outils, et certains professionnels (assistants sociaux, infirmiers scolaires, CPE, directeurs d'école et chefs d'établissement...) à la prise en charge des situations de harcèlement.

Une formation de trois ans est engagée à l'École supérieure de l'Éducation nationale, sous l'égide de la délégation ministérielle de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire, **pour les référents harcèlement des académies qui jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le harcèlement**, en mettant notamment en place de nombreuses formations pour les équipes éducatives.

Dans les écoles et établissements, le site Internet et ses nombreuses ressources peuvent aider à une formation locale, tant sur le repérage que sur la prise en charge.

Former les élèves

La délégation ministérielle de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire a proposé à titre d'expérimentation de **former des élus des Conseils à la vie lycéenne (CVL)** pour que ces jeunes puissent à leur tour sensibiliser leurs camarades, voire des élèves de collèges ou d'écoles.

La délégation s'est également engagée aux côtés de l'UNICEF, partenaire de la campagne, pour former ses jeunes ambassadeurs franciliens.

De nombreuses académies développent des actions de sensibilisation ou de formation en direction des élèves. Ces formations sont essentielles car souvent les témoins de harcèlement, qui jouent un rôle important dans ce processus, ne se rendent pas compte de la gravité des actes dont ils sont témoins et auxquels ils participent parfois.

Ces formations sont là pour leur apprendre que, par des gestes simples, ils peuvent contribuer à faire cesser la spirale du harcèlement en milieu scolaire.

Prendre en charge

Le ministère a mis en place un réseau de référents académiques et départementaux aidant à la prise en charge des situations de harcèlement. Ces référents travaillent en lien avec **la plateforme nationale « Stop harcèlement » pour aider à résoudre les situations qui sont transmises par ce numéro vert.** Ils gèrent aussi les plateformes téléphoniques académiques, la mise en place des formations et les actions de sensibilisation et de prévention dans les académies. Leur rôle est essentiel dans cette lutte contre le harcèlement.

Un protocole de prise en charge et des fiches conseils sont également disponibles sur le site « agir contre le harcèlement ».

La prise en charge des situations de harcèlement est, et restera, un axe de travail prioritaire pour le ministère.